

Conseil Municipal n°27

Mardi 24 Janvier 2017 à 20h30

Secrétaire de mairie : Muriel TRAPATEAU.

Secrétaire de séance : Yvan BRISHOUAL.

Début de séance à 20 H 30.

Présents : M. le maire Jean-Louis VIGNON, Julien POUPON, Hervé LE MENS, René RAUD, Pascale CORRE-DIVERRES, Nathalie ABIVEN, Rémi LE BERRE, Karine MORVAN, Bernard LE CAHAREC, Fabienne SIMON, Philippe MOULLEC, Bernard CORNEC, Annie MOAL, Laure LAUVERGEAT, Jeannine LE GALL, Yvan BRISHOUAL

Excusés : Katia KERZAON donne pouvoir à Nathalie ABIVEN

Une observation est faite par Pascal CORRE-DIVERRES sur le compte rendu n°26 :
Remplacer l'abréviation PEL par PEDT (Projet Educatif de Territoire)
Le compte rendu du conseil municipal n°27 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1-Autorisation dépenses d'investissement avant le BP 2017.
- 2- Demande 1% culturel - Conseil départemental - bibliothèque garderie.
- 3- Achat fond d'ouvrage - Conseil départemental - bibliothèque.
- 4- Rémunération des agents recenseurs.
- 5- Convention assistance technique Voirie - CCPLD.
- 6- Dénomination des lieux-dits.
- 7- PEDT : horaires scolaires.
- 8- La parole des adjoints et des conseillers

1-Autorisation dépenses d'investissement avant le BP 2017.

M. le maire demande une autorisation d'engagement de dépenses sur les investissements de 2016 avant le vote du Budget Primitif de 2017.

Libellés	BP 2016 + modifications	Autorisation d'engagement avant vote BP 2017
<i>Chapitre 21 :</i> Immobil. Corporelles	15 446 €	3 861 €
<i>Chapitre 23 :</i> Immobil. En cours	202 584 €	50 646 €

L'ensemble du conseil municipal a approuvé à l'unanimité la demande de M. le maire.

2-Demande 1 % culturel - Conseil départemental - bibliothèque garderie.

La disposition légale dite du 1 % culturel institue la création d'œuvres d'artistes-plasticiens contemporains associées à la création architecturale publique. Le montant attribué au projet est calculé en fonction du montant total des travaux. Si le crédit disponible est inférieur à 8 000 euros, il est possible de se limiter à un achat d'œuvre auprès d'une galerie ou directement auprès d'un artiste.

Pour la construction de la bibliothèque garderie, une enveloppe de 6 000 € est réservée pour la réalisation et l'insertion d'une œuvre artistique.

L'ensemble du conseil municipal a approuvé à l'unanimité la proposition de réservation de l'enveloppe de 6 000 €.

3-Achat fond d'ouvrage - Conseil départemental - bibliothèque.

Dans le cadre de la construction de la bibliothèque et de la garderie, Monsieur le maire propose au conseil municipal de faire l'acquisition de livres, CD, DVD, abonnements informatiques, afin d'étoffer le choix des ouvrages de la future bibliothèque.

L'acquisition des documents s'élève à 15 000 € lissés sur 2 ans.

Une participation de 50 % est accordée par le conseil départemental.

L'ensemble du conseil municipal a approuvé à l'unanimité la proposition de M. le maire.

4-Rémunération des agents recenseurs.

Les agents recenseurs sont recrutés par le maire, ils sont responsables de la collecte des informations. Ils ont tous reçu une formation, dispensée par l'Insee. Ils disposent d'une carte tricolore avec photographie, signée par le maire et qui officialise leur fonction. Ils sont tenus au secret professionnel.

À partir de janvier, les agents recenseurs visitent chaque foyer devant être recensé et déposent au domicile concerné les documents nécessaires à l'enquête de recensement.

L'enquête de recensement dure 4 ou 5 semaines selon la taille des communes. Participer au recensement est un acte civique. C'est aussi une obligation selon la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Les agents recenseurs sont payés à raison de :

- 0.65 € net par feuille de logement remplie ;
- 1.06 € net par bulletin individuel rempli ;
- 0.65 € net par feuille immeuble collectif remplie ;
- 6 € net par bordereau de district rempli ;
- 130 € forfait pour frais divers ;
- 21 € net pour chaque séance de formation ;
- 21 € net pour la demi-journée de repérage.

Désignation du coordonnateur des enquêtes

Un agent de la collectivité est désigné comme coordonnateur des enquêtes, il bénéficie d'une décharge partielle de ses fonctions et garde sa rémunération habituelle, il bénéficie d'un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement.

La rémunération des agents pour la commune de Saint-Urbain est identique aux rémunérations des agents des communes limitrophes.

L'augmentation des rémunérations est de 6 % par rapport au tarif d'il y a 5 ans.

Muriel BENABDERRAHMANE assurera la fonction de coordonnatrice.

L'ensemble du conseil municipal a approuvé à l'unanimité la rémunération des agents et la désignation de la coordonnatrice.

5-Convention assistance technique Voirie - CCPLD.

Le coût forfaitaire de l'assistance technique de la Communauté de communes est fixé suivant les tarifs codifiés par l'administration :

-pour la préparation du programme des travaux des entretiens des voiries : 783 €

-Le suivi des passations des marchés : 121,72 €

Le coût total des missions s'élève à : 904,72 €

L'ensemble du conseil municipal a approuvé à l'unanimité la convention d'assistance technique de la Communauté de communes.

6-Dénomination des lieux-dits.

Les services de secours, qui utilisent de plus en plus les GPS pour se rendre rapidement sur les lieux demandés, doivent trouver ces endroits rapidement et à coup sûr. Comme les GPS ne font pas de « correction orthographique », il leur arrive de ne pas trouver la rue ou le lieudit demandé.

Pour régler ce problème, il nous faut choisir une graphie unique. Les résultats seront ensuite communiqués aux services concernés pour mettre à jour la cartographie et les données GPS.

Noms de lieux-dits et de rues à fixer pour les services de secours, les GPS, cartes routières.

1 – Ster vian

graphies trouvées :

Steir Vian (panneau)

Stervian (panneau)

Steirvian (GPS)



remarque : inexistant sur cartes (ne serait pas un lieudit)

proposition : Ster vian (sans majuscule sur le v)

2 – Traonvoez

graphies trouvées :

- Traonvoez (panneau)
- Tranvoez (panneau)
- Tranvoez (IGN, GPS, panneau rivière)
- Traonvoez (Google, OpenStreetMaps)



proposition : Traonvoez

3 – Menez land

graphies trouvées :

- Menez Land (panneau)
- Mezallan (IGN, Google, OSM, GPS)
- Mez al Lann (cadastre)



proposition : Menez land

4 – Kersulec

graphies trouvées :

- Kersulec (panneau)
- Kerzulec (IGN, GPS)
- Kersulec Bihan (panneau, cadastre)
- Kersulec Vian (ancien panneau, Google, OSM, IGN)



proposition : Kersulec et Kersulec Bihan

5 – Pont Prenn (pour mémoire)

graphies trouvées :

- Pont Prenn (panneau)
 - Pont Pren (ancien panneau)
- Inexistant dans GPS et sur cartes



proposition : Pont Prenn

6 - Créac'h Balbé

graphies trouvées :

- Créac'h Balbé (panneau, IGN, GPS)
- Créach Balbé (OSM)
- Créach Balbe (Michelin, Mappy, GPS)
- Creach Balbe (Google)
- Creach Balbee (Google)



proposition : Créac'h Balbé

7 – Pen ar Valy (pour mémoire)

graphies trouvées :

- Pen ar Valy (panneau)
- Pen ar Vohr (Mappy, Michelin)



proposition : Pen ar Valy

8 – Allée de Balanec

L'ancienne allée passait par la ferme de B. Cornec .

Depuis qu'elle est coupée, il y a deux rues "Allée de Balanec". Pour les services de secours, chaque rue ou route doit avoir un nom différent.

Proposition : garder ce nom pour la partie qui débouche sur la route de Stum et trouver un autre nom pour la partie devant le château d'eau.

proposition : Balanec (lieudit) pour la partie devant le château d'eau.

9 – Pen an Dorguen

graphies trouvées :

Pen ar Dorguen (GPS)

Pen an Dorguen (IGN, Google, OSM)

Pen Dorguen (Michelin)

Proposition : Pen an Dorguen

M. le maire propose de réaliser cette normalisation en plusieurs étapes.

L'ensemble du conseil municipal a approuvé à l'unanimité les modifications proposées.

7-PEDT : horaires scolaires.

L'adjointe aux affaires scolaires, nous présente les horaires des semaines du projet éducatif de territoire pour la période 2017/2020

Horaires de la semaine 2014-2017 dans PEDT

Horaires→	7h30-9h	9h-12h	12h-13h30		13h30-16h		16h-16h30
			12h-12h30		13h30-15h	15h-15h50	15h50-16h30
Jours↓							
Lundi							
Mardi							
Mercredi							
Jeudi							
Vendredi						Ateliers	GPS

	Garderie GPS
	Temps méridien
	Ecole
	Ateliers

Horaires de la semaine 2014-2017 en application (à proposer à IEN pour 2017-2020)

Horaires→	7h30-9h	9h-12h	12h-13h30		13h30-16h			16h-16h30
			12h-12h30		13h30-15h	15h-15h30	15h30-16h20	16h20-16h30
Jours↓								
Lundi								
Mardi								
Mercredi								
Jeudi								
Vendredi						Récré	Ateliers	GPS

	Garderie GPS avec Intervenants
	Garderie GPS
	Temps méridien
	Ecole
	Ateliers/Intervenants

Le vote du conseil municipal aura lieu après la présentation au conseil d'école et l'avis de l'administration scolaire.

8- La parole des adjoints et des conseillers

M. le maire Jean-Louis VIGNON

M. le maire refuse pour la 4^e fois la demande préalable du lotisseur pour la construction de 9 maisons au lotissement de Kersimon. Le lotisseur souhaitant mettre l'assainissement individuel dans une zone non-constructible.

Le PLU est validé par la communauté de communes.

Les travaux pour la construction de la bibliothèque débuteront en mars 2017 pour une réception en février 2018.

M. le maire signale que des terrains pour la construction de maisons individuelles se libèrent.

Julien POUPON

M. Poupon rappelle que les inscriptions pour le SÉMINAIRE DES ÉLUS DU PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS doivent être effectuées avant le 25 janvier. Les ateliers débuteront le 28 janvier 2017 à 9 h, salle Steredenn à Plouédern.

Une réflexion est actuellement menée pour la création d'un poste à mi-temps pour l'animation de la bibliothèque et des TAP.

Le poste pourrait être à temps plein si les négociations avec la commune de Plouédern aboutissent.

Pascale CORRE-DIVERRES

La fréquentation de la micro-crèche de Daoulas par les enfants de Saint Urbain est en baisse. Une communication via le Lann urvan est prévue sur les différents modes de garde.

Hervé LE MENS

M. Le Mens attend le résultat du bureau communautaire qui pourrait financer l'enfouissement du réseau basse tension sur route de Pen An Dorguen en 2017.

Laure LAUVERGEAT

Mme Lauvergeat demande de revoir l'affichage des annonces des animations festives de la commune.

A voir sur notre commune : L'exposition sur les chevaux

Rémi LE BERRE

M. Le Berre, membre du syndicat des eaux, attire l'attention des Saint Urbanais sur l'utilisation de l'eau potable. Des économies seront nécessaires si le niveau d'eau du lac du Drennec continue de baisser.

Philippe MOULLEC

La galette des rois de Naturvan est prévue le Vendredi 27 janvier à 19h00

Bernard CORNEC

M. Cornec demande un panneau de communication afin de faciliter la communication des événements festifs de la commune.

Fabienne SIMON

Le repas de l'école communale de Saint-Urbain est prévu le Samedi 4 février. Les bénéfices du repas permettent de financer les sorties de tous les enfants de l'école.

PROCHAIN CONSEIL le mardi 28 Février à 18H30.